

Suspension des activités et des formations

Chère Présidente, Cher Président,

Nous nous retrouvons tous à nouveau face à une situation exceptionnelle mais quoi qu'il en soit, notre priorité reste la préservation de la santé de tous.

• Suite aux annonces du Président de la République et du Premier ministre précisées par décret, **les activités physiques et sportives de la FFRS sont suspendues jusqu'à nouvel ordre**. Elles pourront reprendre en fonction des conditions sanitaires qui nous seront imposées aux plans national et local, activité par activité, le moment venu.

• **En ce qui concerne les formations**, la direction technique nationale et la commission formation ont organisé le 29 octobre dernier une réunion en visioconférence avec les organisateurs de stages. Au cours de cette réunion il a été acté que **tous les stages de formation d'animateurs seront suspendus jusqu'au 31 décembre et reprogrammés en 2021**.

La formation est en suspens, mais elle reprendra dès que possible. Pour donner des signes positifs à tous, une réflexion est en cours sur la possibilité de créer des modules de formation à distance. En attendant, des modules minimaux, mais tangibles, de substitution aux modules en présentiel vont être préparés. Il y faudra consacrer du temps et de l'intelligence, mais les acteurs n'en manquent pas.

Dans cette période troublée, il est important de garder le contact avec vos adhérents.

Nos conseillers techniques ne vont pas manquer de préparer de nouvelles vidéos... En attendant, vous pouvez conseiller à vos adhérents d'utiliser celles déjà en ligne. Il est important de ne pas se priver d'activité physique, ni de périodes d'exercice physique en extérieur, dans le cadre des normes imposées bien entendu.

> [Consultez la playlist "Actif à la maison"](#)

Bien amicalement à tous, et à très bientôt de vous revoir en pleine forme. En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

Gérard Deshayes, Président de la FFRS
Alain Martinon, Président de la commission formation

Destinataires :

- Président(e)s des Comités régionaux et départementaux,
- Président(e)s de clubs,
- Référents formation,
- Membres du Comité directeur,
- Salarié(e)s DTN et siège.